

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 04 novembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 4 pouvoirs	24 octobre 2025	24 octobre 2025

N° délibération	Objet
2025-120	Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Chargé de mission du projet de développement culturel de territoire

Le 04 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER,

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Barbara PERRON, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU à Marie-Noëlle JAFFRE

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Anne ROLLAND

Aux termes du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre du Pacte culturel de territoire, Monts d'Arrée Communauté souhaite créer un emploi non permanent de chargé de mission du projet de développement culturel du territoire à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour effectuer les missions suivantes :

- La première année : effectuer la réalisation d'un diagnostic culturel, déterminer les enjeux stratégiques et construire un plan d'actions
- Les années suivantes : assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. Ce contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de contrat de 4 ans maximum.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de d'attaché du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi non permanent de chargé de mission du projet de développement culturel du territoire à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'autoriser Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-24 à L.332-26,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2022-090 du 20 décembre 2022,

Vu la délibération relative au Pacte culturel avec la DRAC et la Région Bretagne n°2025-066 du 15 avril 2025,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet de développement culturel sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté,

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de créer l'emploi non permanent de chargé de mission du projet de développement culturel du territoire à temps complet, de catégorie A, pour mener à bien le projet de développement culturel sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté
- Approuve la modification du tableau des emplois non permanents ci-annexé
- Autorise M. Le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de projet afférent
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément – dans la limite de 4 ans maximum- et que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché
- Demande d'inscrire au budget les crédits correspondants
- Autorise M. Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



Le secrétaire,

A large, stylized signature in blue ink, likely belonging to the Secretary.

MONTES D'ARRÉE COMMUNAUTÉ

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE DROIT PUBLIC AU 04/11/2025



Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Contractuel à défaut	Poste budgétisé	Equivalent temps plein	Poste Pourvu
Administratif	Direction des services communautaires	Rédacteur Ppal 1ère CI	Attaché	OUI	1	1	1
	Chargé(e) de coopération territoriale CTG	Rédacteur	Attaché	OUI	1	1	1
	Gestionnaire des ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Comptable	Adjoint administratif Ppal 2ème CI	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif Ppal 2ème CI	Rédacteur Principal 2ème CI	OUI	1	1	1
	Gestionnaire administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 1ère CI	OUI	1	0,8	1
Animation	Animateur(rice) France Services, Référent(e) cyber base	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Animateur(rice) France Services	Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
	Agent animation jeunesse	Adjoint d'animation	Animateur	OUI	1	1	0
	Animateur(rice) Enfance Jeunesse - Directeur(rice) ALSH	Adjoint d'animation Ppal 2ème CI	Animateur	OUI	1	1	1
Tourisme	Chargé(e) d'accueil	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	3	2,8	2
	Agent d'accueil et d'entretien au gîte d'étape	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	1	0,57	
TECHNIQUE	Responsable des services techniques	Technicien	Technicien principal 1ère cl	OUI	1	1	1
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	1
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	4	4	2
	Agent technique déchets ménagers	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	3	3	3
	Agent technique référent espaces naturels	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	1
	Agent technique espaces naturels	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
Eau et Assainissement	Directeur Eau et Assainissement	Technicien	Ingénieur principal	OUI	1	1	1
	Technicien Assainissement non collectif et responsable de conduite de travaux	Agent de maîtrise	Technicien principal 1ère cl	OUI	1	1	
	Agent technique Eau/Assainissement, Référent Installations	Adjoint technique	Technicien	OUI	1	1	
	Agent technique Eau et Assainissement	Adjoint technique	Technicien	OUI	2	2	
	Gestionnaire administratif(ve) Eau et Assainissement	Adjoint technique	Rédacteur	OUI	1	1	1

MONTES D'ARRÉE COMMUNAUTE

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC AU 04/11/2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20251104-2025120-DE

Service	Emploi	Cadre d'emploi	Motif du recours	Durée	Poste budgétisé	Durée hebdomadaire	Poste Pourvu
Administratif	Chargé de mission du projet de développement culturel	Catégorie A	Contrat de projet	1 an renouvelable (4 ans au total)	1	35h	
	Chargé(e) d'accueil	Catégorie C	Accroissement saisonnier	Période estivale	1	24h	
Tourisme	Chargé(e) d'accueil	Catégorie C	Accroissement saisonnier	Période estivale	1	35h	
Déchets ménagers	Agent de collecte	Catégorie C	Accroissement temporaire d'activité (lavage conteneurs)	Deux semaines	1	35h	